

A qui de droit

Saillon, le 21 janvier 2025

### **Certificat de bonnes mœurs**

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal réuni en séance du 21 janvier 2025 a décidé que la Commune de Saillon ne délivrera plus d'acte de bonnes mœurs. Cette décision est effective de suite.

Il est en effet constaté la grande difficulté de se porter garant et d'affirmer qu'une personne domiciliée sur le territoire communal puisse être recommandée du point de vue de sa moralité, de ses mœurs et de ses antécédents, sur la base de renseignement le plus souvent très partiels. Un tel document n'avait dès lors de pertinence.

Cette lettre a valeur de justification vis-à-vis des demandeurs initiaux (employeurs, etc.).

En espérant vous avoir utilement renseigné, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Charles-Henri Thurre  
Président

#### **ADMINISTRATION COMMUNALE**



Boris Clerc  
Secrétaire